*	Public Works and Government Services
	Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSCC

epost Connect/Serv Connexion poste

Bid Fax: (613) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Health Services Project Division (XF)/Division des projets de services de santé (XF) Terrasses de la Chaudière 5th Floo 10 Wellington Street Gatineau Gatineau K1A 0S5

Title - Sujet					
Services infirmiers complémentaires					
Solicitation No N° de l'invitation		Date			
5A090-192272/A			2019-09-26		
Client Reference No N° de référence du clien 5A090-192272	t	Amendment No N° modif.			
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME 005xf.5A090-192272 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME					
GETS Reference No N° de référence de SEAC	}				
PW-\$\$XF-005-36760					
Date of Original Request for Standing Offer		2	019-08-29		
Date de la demande de l'offre à commandes or	iginale		017-00-27		
Solicitation Closes - L'invitation	n prend	d fin	Time Zone		
at - à 02:00 PM			Fuseau horaire		
on - le 2019-10-08			Eastern Daylight		
Address Enquiries to: - Adresser toutes question	ons à:	Ruve	Saving Time EDT r Id - Id de l'acheteur		
Chapple, Jeremy			005xf		
Telephone No N° de téléphone	FAX No.	- N° de F	AX		
(873) 354-5628 ()					
Delivery Required - Livraison exigée					
Destination - of Goods, Services, and Construction - des biens, services et construction					
Security - Sécurité This revision does not change the security require	ements of t	he Offer.			

Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non					
Accusé de réception requis							
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.							
Le proposant constate, par la présente	, cette révision à son o	ffre.					
Signature	Date	•					
Signature Name and title of person authorized to sig Nom et titre de la personne autorisée à si (taper ou écrire en caractères d'imprimerie	gn on behalf of offeror. (ty gner au nom du proposa	pe or print)					



N° de la modif. – Amd. No. 005 N° du dossier – File No. 005xf. 5A090-192272 ID de l'acheteur – Buyer ID 005xf N° CCC/CCC No. – N° VME/FMS No.

SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA (SAC)

SERVICES DE SOINS INFIRMIERS COMPLÉMENTAIRES DANS LES COMMUNAUTÉS ISOLÉES, SEMI-ISOLÉES ET ÉLOIGNÉES DES PREMIÈRES NATIONS (PN)

N° DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES (DOC) 5A090-192272/A MODIFICATION 005

Cette modification contient le section suivante :

Section 1 : Ensemble de questions et réponses

<u>Note</u>: Les questions sont numérotées selon leur ordre de réception à SPAC. Les questions et réponses sont affichées sur le site Achats et ventes à mesure que les réponses deviennent disponibles. Les soumissionnaires éventuels sont donc avisés que les questions et réponses ne sont pas nécessairement affichées dans l'ordre sur le site Achats et ventes. Les questions suivantes ont été reçues. Conformément à l'article 13 des Instructions normalisées 2006 - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels (2019-03-04), qui ont été incorporées dans la demande d'offre à commandes (DOC), les questions et les réponses sont affichées ci-dessous à l'intention de tous les soumissionnaires éventuels :

Question 28:

Cette question concerne les critères O2 et C1 au sujet des heures de travail normales cumulatives pour toutes les régions. Les compétences, les attestations et l'expérience sont semblables, quelle que soit la classification des heures normales, supplémentaires ou de rappel. Par conséquent, SAC inclurait-il le dans le calcul des heures de travail les heures supplémentaires et les heures de rappel?

Réponse 28 :

Non, seules les heures normales de travail seront prises en compte pour chaque infirmière/infirmier autorisé ou infirmière/infirmier praticien qui est utilisé pour démontrer la conformité aux critères (selon les critères spécifiques en question), car il se peut que les heures supplémentaires et les heures de rappel au travail facturées ne reflètent pas le nombre réel d'heures passées à prodiguer des soins de santé.

Question 29:

Concernant le point a) Exigences à l'étape de l'autorisation de tâches de la section 6, Exigences liées à l'emploi de l'infirmière ou de l'infirmier contractuel, de l'annexe A, quelle information est requise aux fins de la validation de l'expérience de travail pour chaque infirmière/infirmier contractuel proposé en ce qui a trait à la grille d'évaluation pour l'autorisation de tâches (AT)?

Réponse 29 :

Veuillez vous reporter à l'article 2.3.3, Évaluation des ressources proposées, de la section B, Clauses du contrat subséquent, de la partie 7 pour en savoir plus sur l'information que l'entrepreneur doit fournir afin de démontrer l'expérience du personnel infirmier contractuel qu'il propose. Cette information devrait figurer dans le curriculum vitae de l'infirmière/infirmier contractuel qui sera utilisé pour valider l'expérience déclarée et qui doit être soumis en réponse à toutes les invitations du groupe de l'AT. Conformément aux modalités de la demande d'offre à commandes (DOC), Services aux Autochtones Canada (SAC) a le droit de demander des éclaircissements ou de vérifier les renseignements fournis par l'entrepreneur.

N° de l'invitation – Solicitation No. 5A090-192272/A N° de réf. du client – Client Ref. No. 5A090-192272 N° de la modif. – Amd. No. 005 N° du dossier – File No. 005xf. 5A090-192272 ID de l'acheteur – Buyer ID 005xf N° CCC/CCC No. – N° VME/FMS No.

Question 30:

Concernant la pièce jointe 1 en format Excel à la partie 4, Critères techniques pour toutes les régions, en ce qui a trait aux appendices A-C(IP)1, M-C(IP)1 et O-C(IP)1, dans le cas d'une infirmière ou d'un infirmier contractuel qui a acquis l'expérience requise en travaillant pour l'offrant et qui a obtenu sa désignation d'infirmière/infirmier praticien (IP) au cours de cette période de travail, est-ce que l'intégralité de l'expérience de l'IP s'applique?

Réponse 30 :

Non, seule l'expérience de travail acquise en tant qu'infirmière/infirmier praticien et après la date à laquelle l'infirmière/infirmier contractuel a obtenu la désignation d'IP sera prise en compte. À noter que l'expérience acquise au cours des études ne sera pas considérée comme de l'expérience de travail.

Question 31:

Dans la section Réponse de l'offrant de la pièce jointe 1 en format Excel à la partie 4, Critères techniques pour toutes les régions, on demande à l'offrant de faire renvoi à d'autres sections de la réponse en indiquant les numéros de page, au besoin. Est-ce que l'offrant est tenu de soumettre un document technique supplémentaire indépendant de la pièce jointe 1 à la partie 4, Critères techniques pour toutes les régions, ainsi que les autres feuilles de calcul/pièces jointes à l'appui fournies jusqu'alors par le Canada?

Réponse 31:

L'offre technique doit être claire et doit traiter de façon suffisamment approfondie les points visés par les critères d'évaluation selon lesquels l'offre est évaluée. Le Canada demande aux offrants d'utiliser le document Excel « Pièce jointe 1 à la partie 4 » de même que les gabarits de réponse qui l'accompagnent (p. ex. l'appendice A-C1) pour présenter leur offre. Cela dit, le Canada accordera une plus grande importance au contenu d'une offre qu'à sa forme pourvu que l'offre soit soumise conformément aux exigences de la DOC.

Dans certains cas, comme lorsqu'un certificat de constitution, un document d'inscription d'entreprise ou des déclarations de revenus sont présentés en vue de démontrer depuis combien d'années l'offrant exerce des activités en tant que la même entité juridique, cette information devra être présentée séparément dans l'offre. Dans cette situation, le Canada demande que l'offre mentionne les numéros de page afin d'indiquer où se trouvent les renseignements justificatifs dans l'offre.

Question 32:

Au point 1.2.5, Catégories, de la partie 1, Renseignements généraux, il est dit que les offrants ne sont pas tenus de présenter une offre pour les deux catégories (personnel infirmier autorisé et personnel infirmier praticien). Toutefois, nous souhaiterions savoir si les offres concernant des infirmières/infirmiers autorisés (IA) sont classées indépendamment des offres concernant des IP?

Réponse 32 :

Oui. Pour chaque catégorie et dans chaque région, les offres recevables d'un point de vue technique et financier seront classées en ordre décroissant selon la note combinée que l'offre a obtenue à l'étape 3 de l'article 4.2.2 de la partie 4.

La priorité de classement sera accordée aux entreprises autochtones.

Si des entreprises autochtones ont envoyé 10 offres recevables pour une région et une catégorie données, les offres recevables des entreprises non autochtones ne seront pas prises en considération. Si moins de 10 offres recevables proviennent d'entreprises autochtones pour une région et une catégorie données, les offres recevables des entreprises non autochtones seront prises en considération. Toutefois, si moins de 10 offres recevables proviennent d'entreprises autochtones pour une région et une catégorie données, les

 N° de l'invitation – Solicitation No. 5A090-192272/A N° de réf. du client – Client Ref. No. 5A090-192272

N° de la modif. – Amd. No. 005 N° du dossier – File No. 005xf. 5A090-192272 ID de l'acheteur – Buyer ID 005xf N° CCC/CCC No. – N° VME/FMS No.

offres recevables des entreprises autochtones seront classées en premier, par ordre décroissant en fonction de la cote combinée qu'a obtenue l'offre à l'étape 3, puis les offres recevables des entreprises non autochtones serviront à remplir les autres cases, toujours selon l'ordre susmentionné. Aucune offre recevable provenant d'un offrant non autochtone ne sera classée au-dessus de celle d'un offrant autochtone.

Question 33:

Dans la modification 001, la réponse à la question 2 mentionne que le Canada n'acceptera pas le *Trauma Nursing Core Course* (TNCC) comme substitut de la certification ITLS (*International Trauma Life Support*). Étant donné que le Canada a accepté le personnel infirmier possédant une certification TNCC dans le cadre de contrats antérieurs, est-ce que le Canada maintiendra les droits acquis du personnel infirmier actuellement inscrit qui détient la certification TNCC pourvu qu'au moment de l'expiration, la certification ITLS soit obtenue?

Réponse 33:

Non, le Canada acceptera uniquement la certification ITLS délivrée par la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada ou l'American Heart Association, conformément aux nouvelles normes appliquées par SAC pour le personnel infirmier, et aux exigences applicables à tout ce personnel au titre de la présente offre à commandes. Cette exigence permet de s'assurer que tous les infirmières et infirmiers contractuels ont achevé le volet pratique de la formation ITLS, une étape obligatoire pour obtenir la certification de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada ou de l'American Heart Association. De nombreux autres prestataires de la formation ITLS délivrent des certificats en ligne sans exiger de volet pratique ou sans être reconnus ou certifiés par la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada ou par l'American Heart Association.

Question 34:

Concernant le point b) Exigences en matière de certification à l'étape de l'autorisation de tâches de la section 6, Exigences liées à l'emploi de l'infirmière ou de l'infirmier contractuel, est-ce que le Canada maintiendra les droits acquis du personnel infirmier visé par un contrat antérieur avec le Canada qui détient la certification ENPC (*Emergency Nursing Pediatric Course*) pourvu qu'au moment de l'expiration, la certification SARP (Soins avancés en réanimation pédiatrique) soit obtenue?

Réponse 34 :

Non. Veuillez vous reporter à la question et réponse 14 a) de la modification 002.

Question 35:

Concernant le point b) Exigences en matière de certification à l'étape de l'autorisation de tâches de la section 6, Exigences liées à l'emploi de l'infirmière ou de l'infirmier contractuel, est-ce que le Canada maintiendra les droits acquis du personnel infirmier visé par un contrat antérieur avec le Canada qui détient une certification en immunisation substitutive pourvu qu'au moment de l'expiration, la certification EPIC (Programme de formation sur les compétences en matière d'immunisation) soit obtenue?

Réponse 35 :

Oui, dans certains cas, le Canada acceptera les volets d'immunisation qui ont antérieurement été approuvés comme des équivalents par SAC. Veuillez vous reporter à la question et réponse 14 b) de la modification 002.

N° de l'invitation – Solicitation No. 5A090-192272/A N° de réf. du client – Client Ref. No. 5A090-192272 N° de la modif. – Amd. No. 005 N° du dossier – File No. 005xf. 5A090-192272 ID de l'acheteur – Buyer ID 005xf N° CCC/CCC No. – N° VME/FMS No.

Question 36:

Pour faire suite à la question ci-dessus, pourriez-vous indiquer si le personnel infirmier devra assumer les frais afférents à la certification EPIC?

Réponse 36 :

La question de savoir si l'offrant assumera ou non les frais afférents à la certification de son personnel infirmier contractuel constitue une décision d'affaires interne de l'offrant. L'annexe B, Base de paiement, interdit aux entrepreneurs de facturer au Canada les frais afférents à la certification du personnel infirmier contractuel. Les taux horaires fixes proposés par l'offrant au titre de la DOC doivent comprendre tous les frais associés à l'exécution du travail, y compris toutes les dépenses engagées pour assurer la compétence du personnel infirmier contractuel au cours de la période de l'offre à commandes, ce qui comprend toutes les certifications obligatoires.

Question 37:

Concernant la modification nº 8, Liste des postes isolés selon le Conseil national mixte au 1^{er} juillet 2019, figurant dans la modification 001 :

- a) Fort Albany, Moose Factory et Attawapiskat sont considérés comme éloignés et isolés. Toutes ces régions relèvent de la Weeneebayko Area Health Authority. Est-il nécessaire de mentionner le lieu spécifique dans cette région ou est-il suffisant d'indiquer que l'endroit est « Weenebayko Health Authority »?
- b) Est-ce que les lieux suivants seront eux aussi considérés comme éloignés et isolés : Whapmagoostoui, QC; Wemindji, QC; Waswanipi, QC; Waskaganish, QC; Tulattavik de l'Ungava, QC; Oujé-Bougoumou, QC; Nemaska, QC; Inuulitsivik, QC; Eastmain, QC; et Chibougamau, QC?

Réponse 37 :

- a) L'offrant doit mentionner le lieu spécifique dans la région où l'expérience a été acquise.
- a) Non. Par la modification nº 8 prévue dans la modification 001, SAC a allongé sa liste de lieux éloignés, isolés et/ou semi-isolés acceptables afin d'inclure une liste prédéfinie de postes isolés établie par le Conseil national mixte. L'inclusion d'autres communautés ne sera pas envisagée pour la présente DOC.

Question 38:

Concernant la section 2, Modifications à la Demande d'offres à commandes, de la modification 001, la pièce jointe 1 de la partie 4, Critères techniques pour toutes les régions, et la pièce jointe 2 de la partie 4, Barème de prix, sont toutes les deux protégées par un mot de passe. Est-ce que le Canada publiera le ou les mots de passe requis pour modifier et insérer les critères révisés pour les documents A-O2, A-O(IP)2, M-O2, M-O(IP)2, O-O2, O-O(IP)2 et Q-O2, ainsi que les nouveaux taux horaires fixes tout compris pour l'Alberta, Catégorie : Infirmier(ère)s praticien(ne)s?

Réponse 38 :

Le 20 septembre 2019, le Canada a publié des documents Excel révisés qui sont intitulés « Mod 001 – Pièce jointe 2 de la partie 4 » et « Mod 001 – gabarits o2 et oip2.zip », lesquels incorporent les modifications susmentionnées. Les offrants devraient utiliser les gabarits révisés pour démontrer l'expérience dans un poste isolé figurant à l'appendice B de la pièce jointe 1 de la partie 4 ou s'ils présentent une offre financière pour la région de l'Alberta, catégorie pour infirmier(ère)s praticien(ne)s.

N° de la modif. – Amd. No. 005 N° du dossier – File No. 005xf. 5A090-192272 ID de l'acheteur – Buyer ID 005xf N° CCC/CCC No. – N° VME/FMS No.

Question 39:

Concernant le point 6 d), portant sur l'expérience de travail pour toutes les provinces, de l'annexe A, Énoncé des travaux, est-ce que le Canada acceptera le nombre d'heures d'expérience de travail accumulées par chaque infirmière/infirmier contractuel proposé à l'extérieur de l'organisation de l'offrant aux fins du nombre total minimal d'heures requis pour chaque critère?

Réponse 39 :

Oui, SAC acceptera les heures d'expérience de travail accumulées à l'extérieur de l'organisation de l'offrant aux fins du nombre total minimal d'heures exigé au point 6d), Expérience de travail, de l'annexe A, Énoncé des travaux, en vue de la démonstration de l'acquisition de l'expérience pertinente par l'infirmière/infirmier contractuel. Veuillez vous reporter au point 2.3.3, Évaluation des ressources proposées, de la partie B, Clauses du contrat subséquent, pour savoir quels renseignements l'offrant doit fournir afin de démontrer l'expérience de l'infirmière/infirmier contractuel. À noter que conformément à la grille d'évaluation pour le personnel infirmier contractuel, l'offrant doit pouvoir fournir une ventilation du nombre total d'heures indiqué pour l'élément obligatoire relatif à l'expérience de travail.

Question 40:

Dans l'Appendice B de la pièce jointe 1 de la Partie 4, serait-il possible d'ajouter les postes isolés suivants ?

- Akulivik, QC
- · Aupaluk, QC
- Eastmain, QC
- Ekuanitshit, QC
- Ivujivik, QC
- Kangiqsualujjuaq, QC
- Kangirsuk, QC
- Kuujjuarapik,QC
- Nemaska, QC
- Ouje-Bougoumou, QC
- Rivière-au-Tonnerre, QC
- Tasiujaq, QC
- Tête-à-la-Baleine, QC
- Umiujaq, QC
- Waskaganish, QC
- Waswanipi, QC
- Wemindji, QC
- Whapmagoostui, QC

Réponse 40 :

Non. Par la modification nº 8 prévue dans la modification 001, SAC a allongé sa liste de lieux éloignés, isolés et/ou semi-isolés acceptables afin d'inclure une liste prédéfinie de postes isolés établie par le Conseil national mixte. L'inclusion d'autres communautés ne sera pas envisagée pour la présente DOC.

Question 41:

C'est la première fois que je réponds à un appel d'offres fédéral. Auriez-vous des exemples d'exigences types ou de soumissions?

Réponse 41:

Le Bureau des petites et moyennes entreprises (BPME) fournit un soutien aux entreprises qui ne connaissent pas bien le processus d'approvisionnement fédéral et peut offrir des conseils et une rétroaction.

 \mbox{N}° de l'invitation — Solicitation No. 5A090-192272/A \mbox{N}° de réf. du client — Client Ref. No. 5A090-192272

 N° de la modif. – Amd. No. 005 N° du dossier – File No. 005xf. 5A090-192272

ID de l'acheteur – Buyer ID 005xf N° CCC/CCC No. – N° VME/FMS No.

Vous pouvez contacter le BPME par la LigneInfo nationale en composant le 1-800-811-1148. Des préposés prennent les appels du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (heure normale ou heure avancée de l'Est).

En outre, le site Web suivant constitue un outil utile : https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/vendre-au-gouvernement-du-canada.

Question 42:

On a observé que les colonnes Date de prestation de services dans les appendices O2, O(IP)2, C(NP)1 et C1 pour toutes les provinces contiennent des cellules de couleur rouge. Les cellules rouges indiquent un problème?

Réponse 42 :

Non, pas nécessairement. Les cellules de la colonne intitulée « Date de la prestation de services », des appendices O2, O(IP)2, C(NP)1 et C1 ont été programmées pour devenir rouges afin d'avertir l'offrant que la date saisie pourrait ne pas être valide en fonction de la plage de dates de chaque critère. Si un offrant voit une cellule rouge lorsqu'il inscrit des dates dans la colonne « Date de prestation de services », il doit vérifier que les dates sont valides avant de soumettre son offre.